

#2 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Développer les mobilités durables



EN QUOI ÇA CONSISTE ?

domicile-travail sont particulièrement nombreux sur le territoire.

Les mobilités durables sont donc un enjeu environnemental, d'équilibres territoriaux entre les bassins de vie et d'attractivité pour le territoire qu'il s'agit d'accompagner selon deux entrées :

- la mise en œuvre des actions du contrat d'axe et le développement de l'usage du train en vallée de l'Isle,
- l'accès aux mobilités alternatives.

Dans un contexte d'interpénétration de territoires ruraux, péri-urbains et urbains, les déplacements quotidiens

POUR QUELS PROJETS ?

➔ Etudes et schémas encourageant les mobilités durables (études sur les pratiques, études opérationnelles des actions inscrites au contrat d'axe, schémas des itinéraires cyclables, études sur la

- mise en place de bornes électriques, plan de déplacement pour les entreprises)
- ➔ Développement d'outils de sensibilisation aux mobilités durables
- ➔ Actions de communication et de promotion en lien avec le projet
- ➔ Expérimentation de nouvelles formes de déplacement (Rézo Pouce, TAD, covoiturage)
- ➔ Valorisation de la Véloroute-Voie verte
- ➔ Mise en œuvre de schémas des itinéraires cyclables
- ➔ Schémas de pistes cyclables vers les gares et mise en œuvre
- ➔ Aménagements d'aires de covoiturage
- ➔ Aménagements de parcs vélos électriques et de bornes électriques au niveau des pôles de formations (Universités, Campus des métiers), structures collectives (Centre Hospitalier) et lieux publics (marchés locaux)
- ➔ Aménagements de bornes pour les voitures électriques
- ➔ Développement d'outils numériques au service des mobilités durables
- ➔ Aménagement Wi-fi gratuit
- ➔ Sensibilisation aux usages du Haut et Très Haut-Débit



Il s'agit de bénéficiaires publics :

- Communes, EPCI, Pays, Département, Région
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Structures de l'enseignement supérieur et de la formation (universités, pôle des métiers, CFA)
- EPIC*
- Etablissements public de santé
- Offices de Tourisme
- Restaurateurs collectifs
- Collèges, Lycées

POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

et de bénéficiaires privés :

- Associations
- PME et TPE
- Agriculteurs, GAEC, CUMA, CIVAM
- Restaurateurs privés
- Etablissements privés de santé
- Professions libérales
- SCI

*Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

À QUELLES CONDITIONS ?

➔ Pour les projets concernant le contrat d'axe et le train :

- communes du Pays disposant d'un point d'arrêt ferroviaire
- actions inscrites au contrat d'axe ou concernant l'un des points d'arrêt ferroviaires du contrat d'axe

➔ Pour les investissements :
étude opérationnelle préalable

POUR QUELS MONTANTS MAXIMUM D'AIDE LEADER ?

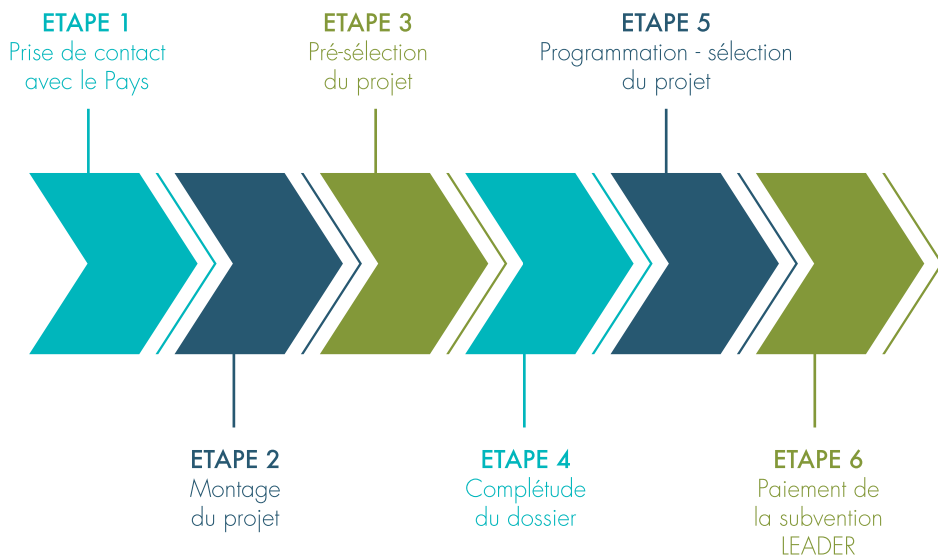
JUSQU'À 8 000€*
pour les dépenses immatérielles



JUSQU'À 20 000€*
pour les dépenses matérielles

*Selon la nature des projets
et le montant des dépenses

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE ?



PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Téléphone : 05 53 35 13 53

Mail : leader@pays-isle-perigord.com

www.pays-isle-perigord.com

